

A moto, le plus grand danger,
c'est de penser qu'il n'y en a pas.

#TousTouchés



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Sécurité routière 86

N°43 - mars 2018

ÉDITO

Avec le printemps renaît pour tous l'envie de se promener, de sortir le vélo et de partir en ballade, ou de ranger la voiture et de partir travailler à bicyclette. Attention toutefois, les cyclistes et les piétons sont les usagers les plus vulnérables. Je rappelle que deux piétons sont décédés sur les routes du département en ce début d'année.

Au plan national, la répartition des cyclistes blessés hospitalisés ou tués en fonction de l'année montre un aspect saisonnier. Leur nombre augmente de mars à septembre. De plus, en France, la mortalité piétonne a connu en 2016 une augmentation de 19% par rapport à 2015.

Il importe d'être très vigilant. Pour enrayer cette remontée, le CISR (comité interministériel de la sécurité routière) a prévu différentes mesures, telles qu'offrir aux gestionnaires de voirie la possibilité de matérialiser une ligne d'effet des passages piétons jusqu'à cinq mètres en amont de ceux-ci, pour indiquer l'endroit où les voitures doivent s'arrêter.

D'autres mesures contribuent à augmenter la visibilité des piétons et à renforcer la protection des mal-voyants ou des non-voyants. J'encourage les collectivités à consulter ces mesures sur le site de la sécurité routière : "Sauvons plus de vies sur nos routes".



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

Bonne route, en toute sécurité.

Labellisation des écoles de conduite

L'arrêté du 26 février 2018 (pris en conformité avec le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015) portant création du label "Qualité des formations au sein des écoles de conduite" repose sur une démarche volontaire et gratuite des écoles de conduite ou des associations agréées. Il répond à plusieurs enjeux, en particulier :

- une information transparente et claire pour le consommateur lui permettant de choisir son école de conduite ou son association en toute connaissance de cause ;
- une formation de qualité pour devenir un conducteur responsable, respectueux des autres et de l'environnement ;
- la possibilité d'effectuer des formations au titre du Compte Personnel de Formation. La prise en compte est automatique auprès des organismes financeurs ;
- l'établissement labellisé peut proposer des prestations complémentaires comme le permis à 1 euro par jour, la formation B96, la formation code 78, la formation post permis pour les conducteurs novices volontaires.



La formation B96 est une formation qualifiante permettant de circuler avec un ensemble composé d'un véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque de plus de 750 kg de PTAC (poids total en charge autorisé). L'ensemble constitué ayant un PTAC compris entre 3500 kg et 4250 kg. Au-delà de cette limite, le permis BE

s'impose.

Le code 78 est utilisé lorsqu'un candidat au permis de conduire choisit de passer l'examen sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique et ce sans raison médicale. À l'issue d'une période de 6 mois, une formation qualifiante de 7h lui permet de conduire un véhicule à boîte manuelle.

Le permis à 1 euro par jour est un dispositif financier permettant aux élèves conducteurs de 18 à 25 ans de faire financer leur formation initiale au permis B ou A2 par un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

Plus d'informations...

ACTUALITÉS

> " Atelier alcool au lycée pilote innovant international (LP2I) de Jaunay-Marigny "

Le jeudi 15 mars, les IDSR se sont rendus au LP2I pour animer un atelier alcool. L'établissement héberge des classes de BTS. Une vingtaine de ces élèves a eu l'occasion d'échanger longuement avec les IDSR autour du film "Insoutenable" et sur les conséquences juridiques et pénales en cas d'accident sous l'empire de l'alcool. Un gendarme IDSR est intervenu à son tour le jeudi 29 mars auprès de 44 élèves de seconde, sur le thème des conduites addictives. De nouvelles dates sont prévues qui permettront aux forces de l'ordre de sensibiliser au total 160 élèves.



> " Sensibilisation des élèves du collège Jules Verne de Buxerolles "

En mars, les élèves de 4eE, participant au projet de supplément spécial sécurité routière dans "7 à Poitiers" ont bénéficié d'un atelier sur le thème de la vitesse, dans le cadre de leur cours de sciences physiques. Ils ont également rencontré Yann Meheux, victime d'un drame de la route, venu témoigner de son accident lors du violent carambolage sur l'autoroute A10 à Mirambeau, en 1993. Un frisson a parcouru la classe alors qu'il racontait ce terrible événement et les conséquences humaines et pénales. La prochaine rencontre aura lieu avec Madame la Préfète, suite à un report de date. Chacune des rencontres donne lieu à la rédaction d'un article ou d'une interview. Le supplément paraîtra le 26 juin prochain et sera distribué par les élèves dans le centre ville de Poitiers.



L'acteur de sécurité routière du mois :

Maryse Patrier, instructrice des dossiers de suspension et des annulations des permis de conduire

Quelles missions vous sont confiées au Bureau de la sécurité routière (BSR) ?

Dans le cadre du Plan préfecture nouvelle génération (PPNG), le traitement des permis de conduire a été confié aux Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT). La section des suspensions de permis, ainsi que l'organisation des commissions médicales sont restées en préfecture et ont rejoint le BSR au service des sécurités. Ma mission principale consiste à prendre les arrêtés de suspensions de permis de conduire (alcoolémie au delà de 0,40 mg/l, usage de stupéfiants, excès de vitesse au delà de 40 km/h), dans un délai contraint de 72h. En découlent, l'enregistrement des décisions judiciaires qui engendrent une perte de points et l'enregistrement des récépissés de remises de titres pour les permis invalidés pour solde de point nul. Je suis régulièrement en relation avec les forces de l'ordre, notamment en ce qui concerne les permis non restitués. Je suis responsable, également, des recherches d'adresse pour notification de solde nul ou de stages obligatoires non



effectués par les jeunes conducteurs. À cela s'ajoutent les réponses aux sollicitations des usagers, de l'accueil, les recherches pour les permis non informatisés et l'enregistrement des stages de récupération de points. À compter d'octobre 2018, les CERT prendront le relai pour l'enregistrement des stages de récupération.

Pourquoi avez-vous postulé pour ce poste ?

J'ai souhaité assurer ces missions car elles étaient pour moi l'occasion de rejoindre le BSR en découvrant toutes les actions de prévention organisées. Ce poste m'a permis également de découvrir les plans d'action préventifs et répressifs - le document général d'orientation (DGO) élaboré pour 5 ans, le plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) et le plan départemental des contrôles routiers (PDCR), dont découlent mes missions - et d'exercer toujours une mission de service public en conservant le contact avec l'usager, via les renseignements demandés par mel.

	février 2017	février 2018	variation
Accidents	23	18	-5
Tués	1	3	+2
Blessés	29	31	+2
dont blessés hospitalisés	12	7	-5

	janvier à février 2017	janvier à février 2018	variation
Accidents	50	40	-10
Tués	3	5	+2
Blessés	70	63	-7
dont blessés hospitalisés	23	21	-2

L'AGENDA

- 3 et 4 avril : ateliers alcool et deux-roues motorisés au lycée Nelson Mandela à Poitiers
- 6 avril : ateliers alcool et deux-roues motorisés au lycée Marc Godrie à Loudun
- 23 avril : atelier "Tribunal pas banal" au collège Georges Sand à Châtelleraut
- 26 et 27 avril : atelier deux-roues motorisés au collège Pierre de Ronsard à Poitiers
- 27 avril : atelier deux-roues motorisés à l'IME de Moulins, à Sèvres-Anxaumont
- 28 avril : Forum santé à Montmorillon
- 28 avril : atelier réactiomètre à "La Grange", à Targé